LE **CISSS** DES LAURENTIDES complice de votre santé

En période de la COVID-19, soyons vigilants face à la maltraitance

Fiche technique no 4 : Santé mentale et maltraitance



- La fragilité psychologique et les troubles mentaux augmentent la vulnérabilité et les facteurs de risque face à la maltraitance ;
- Le cadre théorique en maltraitance propose des théories pouvant expliquer les causes de maltraitance. Deux de ces théories sont en lien avec la santé mentale soient : la théorie du stress de l'aidant et la théorie de la pathologie ;
- Le confinement, la privation temporaire de liberté, la fermeture des services de répit et la diminution des possibilités d'entraide contribuent à fragiliser la santé globale, dont la santé psychologique.

« (...) la ligne est mince entre le confinement et l'isolement. Elle l'est également entre isolement et maltraitance ». (Caroline Sauriol, La Presse, 16 juin 2020)



- Repérer les signes de fragilité reliée à la santé mentale ;
- Accompagner la personne vers des services et organismes

spécialisés;

- Évaluer la dangerosité, prévoir un plan de sécurité avec la personne et appliquer des mesures d'urgence au besoin.
- Aider à développer les facteurs de protection :
 - ✓ Intrinsèques : qualités, forces, confiance, motivation, capacité à espérer, etc.
 - ✓ Extrinsèques : réseau sain, loisirs, ressources, projets, plan de sécurité, etc.

Document complémentaire : Aide-mémoire facteurs de risque et de protection



8 signes permettant de repérer une santé mentale fragile :

- 1. Désorganisation au niveau des besoins de base;
- 2. Détresse émotionnelle ;
- 3. Négligence personnelle, perte d'intérêt ;
- 4. Isolement, repli sur soi;
- Irritabilité ou comportements agressifs ;
- 6. Faible autocritique, jugement altéré, atteintes cognitives ;
- 7. Comportements à risque, atteinte à la sécurité personnelle ;
- 8. Problèmes de dépendance : drogue, alcool, médication, jeu.



- La relation de confiance avec une personne présentant une fragilité psychologique peut être longue à développer. L'intervenant doit alors faire preuve de patience;
- Composez avec le refus de collaborer plutôt que de vous retirer. Soyez créatif! Explorez ce qui est moins menaçant pour la personne et veillez à augmenter ses facteurs de protection ;
- Encadrez les personnes faisant des demandes ou des plaintes répétitives avec constance et fermeté afin de créer un cadre sécurisant.

Consultez le dossier maltraitance sur l'Intranet

Ligne Aide Abus Aîné : 2 1-888-489-2287